

# LOCAUX DU CLUB

## Société Nautique de Sète

### Préambule

Le club de la SNS est un lieu de rencontre pour les personnes passionnées de bateaux et de tout ce qui touche à la mer. Il a été installé et équipé grâce au travail des bénévoles. Tout le matériel et une grande partie des matériaux ont été offerts au club par des sociétaires et notamment tout l'équipement de cuisine ainsi que lavabos, douche, etc.

Le garage, le container à voiles, la pergola, le foyer et toutes les installations et équipements sont propriété de la SNS.

Les locaux affectés au bureau «administration», «accueil» et les toilettes chimiques sont propriété de la Région Port Sud de France et sont mis à notre disposition par contrat.

Le loyer annuel pour l'occupation du terre plein de la Base Tabarly s'élève de 3640 €.

Le club est également responsable de leur bon usage et de leur bon état.

### Utilisation

Les locaux et installations communs, avec la flotte, sont le patrimoine de la SNS. À ce titre, il appartient à chaque adhérent d'utiliser de celui-ci en sujet responsable, en ne causant aucune dégradation ou dommage aux locaux, installations et équipements, matériels, ou tous biens entreposés dans son enceinte.

### Mise à disposition

1. Le club de la SNS et ses installations sont à usage collectif, réservés aux seuls sociétaires.
2. Tous les adhérents et leurs amis, s'ils le souhaitent, peuvent venir prendre des repas tirés du sac sur la terrasse pergola de la SNS. Ceci ne nécessite aucune autorisation.
3. Par contre, s'ils souhaitent utiliser la cuisine, le barbecue, la vaisselle, le matériel du club, une participation est demandée. Bien entendu, l'article 6 du règlement s'applique.
4. Tarifs : 20 € tables et bancs.  
50 € tables, bancs et barbecue  
80 € tables, bancs, barbecue et vaisselle  
150 € tables, bancs, barbecue, vaisselle et chapiteau  
(Prévoir le montage et démontage).
5. L'adhérent est personnellement responsable de la fermeture des locaux et de la base après utilisation.
6. L'adhérent est personnellement responsable de l'utilisation qui en sera faite et des dommages qui pourraient en résulter. Il devra procéder à la remise en place du matériel et s'assurer que les locaux sont rendus propres et en bon état. En cas de détérioration, il lui sera demandé de payer les frais de remise en état.

7. Les modalités de remise des clés sont définies entre le demandeur et le responsable de l'animation de la Base.
8. Dans certains cas, le Président du club peut autoriser l'utilisation des installations ou du matériel à une association ou à des groupes amis. Le Président, en accord avec le Bureau, fixe les modalités de cette prestation.
9. La gestion du foyer est placée sous la responsabilité du trésorier. Le foyer est ouvert le samedi de 10 heures à 12 heures. Les boissons sont disponibles pour tous à un prix très modique. Les tarifs sont affichés.

Dans tous les cas cités plus haut (sauf l'article 2) une demande devra parvenir par email [sns@snssete.com](mailto:sns@snssete.com) au Président de la SNS.

Le responsable de l'animation de la base après consultation du planning des réservations, prendra contact avec le demandeur afin de lui confirmer la disponibilité et fixer les modalités pratiques.

### Modalités particulières d'utilisation des sanitaires

1. Les toilettes chimiques sont réservées exclusivement à l'usage de la SNS qui les met à disposition des adhérents, des participants aux manifestations organisées par le club, et des visiteurs du club.
2. La douche est à l'usage exclusif des sportifs participant aux entraînements, aux compétitions sportives, et aux personnes qui participent aux travaux d'aménagement de nos installations.

En dehors de ces usages, les douches de Port Saint Clair doivent être utilisées.

Sète le, 11 octobre 2014